

Mairie de SAINT-LOUP-DU-GAST
2 Place de la Mairie
53300 SAINT-LOUP-DU-GAST

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 Juin 2020 à 19 h 30

Présents: MM. BARBÉ, CHATELLIER, GUILLOUX, FOURRÉ, MMES MESNARD, KACOU, LE RAI-JOUSSE, M. POCHEZ, MME CHARRIER, M. DOS SANTOS, MME DURAND-MAIGNAN
Absent: / .

Secrétaire: M. DOS SANTOS.

COMPOSITION COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil procède à la mise en place des commissions municipales qui sont présidées par le maire et à la désignation des délégués qui représenteront la commune dans différents instances ou organismes :

- commission finances : MMES CHARRIER, DURAND-MAIGNAN, MM. FOURRÉ, DOS SANTOS, POCHEZ
- commission tourisme et culture : MMES MESNARD, KACOU, LE RAI – JOUSSE, MM. CHATELLIER, DOS SANTOS
- commission travaux et bâtiments communaux : MM. CHATELLIER, GUILLOUX, POCHEZ, MMES MESNARD, LE RAI - JOUSSE
- commission voirie communale : MM. CHATELLIER, GUILLOUX, FOURRÉ, MMES DURAND-MAIGNAN, KACOU, CHARRIER, LE RAI - JOUSSE
- commission environnement – espaces naturels : MMES CHATELLIER, GUILLOUX, DOS SANTOS, POCHEZ, MMES KACOU, DURAND - MAIGNAN
- commission action sociale : MM. DOS SANTOS, POCHEZ, MMES CHARRIER, MESNARD, KACOU

Délégués :

- délégués RPIC : MM. BARBÉ, CHATELLIER, MME CHARRIER
- délégués accessibilité : MME KACOU, M. FOURRÉ
- correspondant risques naturels : M. CHATELLIER
- délégués Territoire d'énergie Mayenne : M. BARBÉ titulaire - M. DOS SANTOS suppléant
- délégué C.N.A.S collège des élus : M. BARBÉ
- correspondant défense : MME CHARRIER
- correspondant sécurité routière : MME CHARRIER
- référents patrimoine local (bâti ou humain) : MME KACOU, M. DOS SANTOS

DÉLÉGUÉS AU SIAEP COLMONT MAYENNE et VARENNE

Le conseil procède à l'élection des délégués qui représenteront la commune au sein du SIAEP de COLMONT MAYENNE et VARENNE :

Délégués titulaires : MM. BARBÉ Marcel GUILLOUX Stéphane

Délégués suppléants : M. CHATELLIER Christian MME KACOU Myriam

INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des modalités d'attribution des indemnités de fonction des élus locaux selon la loi en vigueur et selon les barèmes appliqués, décide d'attribuer comme suit les indemnités de fonction aux adjoints :

- M. CHATELLIER, 1^{er} adjoint, taux attribué 9.9 % (taux maximal) de l'indice brut 1027 soit une indemnité mensuelle brute de 385.05 €
- M. GUILLOUX, 2^{ème} adjoint, taux attribué 7.50 % de l'indice brut 1027 soit une indemnité mensuelle brute respective de 291.70 €.

L'indemnité au maire est, de droit et sans délibération, fixée au maximum soit 25.5 % de l'indice brut 1027, montant mensuel brut 991.80 %.

DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Vu l'article L 21222-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil décide d'attribuer à M. BARBÉ Marcel, maire, dix-huit délégations.

ACTIVITE VÉLOS-RAIL

L'activité va ouvrir le week-end des 6 et 7 juin avec la mise en place d'un protocole sanitaire.

Le conseil confirme les décisions de la précédente mandature pour assurer l'accueil au vélo-rail en juillet et août avec la création de deux emplois saisonniers d'adjoint d'animation et l'embauche de Melles Lucie FONTAINE et Aline MORAINÉ, étudiantes, domiciliées à St-Loup-du-Gast.

Mme DURAND-MAIGNAN, conseillère municipale, a reçu de la part du maire une délégation de juin à octobre 2020 pour l'activité vélo-rail et le conseil lui attribue une indemnité de fonction mensuelle au taux de 3.30 % de l'indice brut 1027 pendant les cinq mois.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 08 Juin 2020

Le Maire,
Marcel BARBÉ